



SOUTIEN A NOS CAMARADES !

NON A L'INTIMIDATION

OUI A LA LIBERTÉ SYNDICALE

Un camarade secrétaire national de la CGT IP et 2 collègues du SNEPAP-FSU sont convoqués devant le TJ d'Alençon ce jeudi 25 mai.

Ils sont mis en cause suite à une plainte pour diffamation par FO Pénitentiaire ! Dans un tract intersyndical ils ont dénoncé certaines pratiques et les difficultés du SPIP à exercer leurs missions à Condé sur Sarthe.

Pour nous, ces élus n'ont pas à être poursuivis car la liberté syndicale doit rester un principe de base au bon fonctionnement de notre démocratie.

Le syndicat CGT SPIP du Cher, de l'Indre et de la Nièvre apporte tout son soutien à ces 3 militants et souhaite la plus grande clairvoyance de la part de la juridiction.

Afin de témoigner de votre solidarité nous vous demandons de vous rendre devant le tribunal d'Alençon jeudi à 9H00 mais aussi de débrayer nombreux dans les services à la même heure.

Bourges, le 20 mai 2023

Le syndicat CGT SPIP du Cher, de l'Indre et la Nièvre

